

ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : AFR 16/020/2006 - ÉFAI

28 novembre 2006

Action complémentaire sur l'AU 296/06 (AFR 16/017/2006 du 7 novembre 2006)

Craintes de torture / Mauvais traitements

Nouveaux sujets de préoccupation : Conditions de détention difficiles / Préoccupations pour la santé

BURUNDI

- Astère Majambere (h)
- Jean Berchmans Bangirinama (h)
- Daniel Ntirandekura (h)
- Clément Misigaro (h)
- Euphrem Ndayize (h)
- Norbert Nkeshimana (h)
- Michel Ndagijimana (h)
- Onésime Nsengiyumva (h)
- Emmanuel Nzeyimana (h)
- Narson Ndizeye (h)
- Bernard Ndayisenga (h)

Le 10 novembre, les 11 personnes dont les noms figurent ci-dessus auraient été transférées du camp militaire de Ngozi (au nord du Burundi) vers le poste de police de Ngozi. Selon certaines informations, elles sont détenues dans des conditions d'hygiène déplorable ; elles ne reçoivent pas une alimentation suffisante et ne bénéficient d'aucun soin médical. Amnesty International craint que ces hommes ne puissent également être soumis à des actes de torture ou à d'autres formes de mauvais traitements.

Soupçonnées de liens avec les Forces nationales de libération (FNL), ces personnes ont été arrêtées entre les mois de mars et octobre 2006. Elles sont toujours détenues sans inculpation.

Leurs conditions de détention sont bien loin d'être conformes aux normes internationales. Les 11 hommes se trouvent tous dans une cellule exiguë et surpeuplée, située non loin des toilettes de la prison. Plusieurs d'entre eux auraient attrapé la dysenterie en raison, semble-t-il, des conditions d'hygiène déplorable qui règnent dans leur cellule ; ils n'auraient pas été autorisés à bénéficier de soins médicaux. Leur affection risque d'empirer et de se transmettre à leurs codétenus s'ils ne reçoivent pas de traitement approprié. Un observateur chargé de veiller au respect des droits humains s'est rendu au poste de police et a constaté que ces hommes ne mangeaient que des graines de maïs crues. Ils n'ont pas non plus accès à une eau salubre.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Burundi sort de treize ans de guerre civile. Le 7 septembre à Dar es Salaam (Tanzanie), un accord global de cessez-le-feu a été signé entre le gouvernement et les Forces nationales de libération (FNL), le dernier groupe armé encore actif au Burundi.

En août 2005, le Conseil national pour la défense de la démocratie au Burundi–Forces pour la défense de la démocratie au Burundi (CNDD-FDD), principal mouvement armé d'opposition à une époque, a remporté les premières élections tenues au Burundi depuis l'assassinat du président Melchior Ndadaye, en octobre 1993. Amnesty International et d'autres organisations ont depuis recensé de multiples violations des droits humains dans le pays. Dans la province de Muyinga, plus de 30 personnes ont « disparu » entre mai et août 2006, après avoir été arrêtées de manière arbitraire par des soldats travaillant en collaboration avec les services de renseignements. Selon les autorités, ces hommes étaient soupçonnés de liens avec les FNL. Ils ont été conduits au camp militaire de Mukoni, dans la province de Muyinga. À la fin du mois d'août, des personnes vivant dans les environs ont retrouvé les corps de 16 d'entre eux flottant dans des cours d'eau. Selon les témoignages recueillis, les hommes auraient été tués par balle.

Quant aux FNL, elles seraient à l'origine d'un certain nombre d'exactions (embuscades, assassinats ciblés, vols à main armée et homicides), commises pour la plupart dans les provinces proches de Bujumbura. Les populations civiles sont les principales victimes de ces actes de violence.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par le cas des 11 hommes (merci de préciser leurs noms), qui ont été transférés du camp militaire de Ngozi vers le poste de police de Ngozi le 10 novembre et qui sont toujours détenus sans inculpation ;
- cherchez à obtenir l'assurance que les autorités burundaises vont prendre immédiatement des mesures en vue d'alléger les souffrances de ces personnes, et feront notamment en sorte qu'elles soient placées dans des cellules assez spacieuses afin d'éviter le surpeuplement, qu'elles aient accès à des installations sanitaires décentes et reçoivent de l'eau potable ainsi qu'une alimentation suffisante ;
- exprimez votre inquiétude à l'idée que certains de ces détenus souffriraient de dysenterie, une affection causée, semble-t-il, par leurs conditions de détention ; demandez instamment que ces hommes bénéficient de tous les soins médicaux qui pourraient leur être nécessaires ;
- exhortez les autorités à protéger tous les détenus de la torture et de toute autre forme de mauvais traitements et à leur permettre sans délai de recevoir la visite de leurs proches et de s'entretenir avec leurs avocats ainsi qu'avec des représentants d'organisations humanitaires et de défense des droits humains ;
- demandez aux autorités d'inculper ces hommes d'une infraction dûment reconnue par la loi ou bien de les remettre en liberté immédiatement.

APPELS À :

(N.B. : L'obtention des lignes de fax peut se révéler difficile. Merci de vous montrer persévérants.)

Président de la République :

Président Pierre Nkurunziza
Président de la République
Boulevard de l'Uprona
Rohero I
BP 1870, Bujumbura, Burundi
Fax : + 257 22 74 90

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Ministre de la Défense nationale :

Général Germain Niyoyankana
Ministre de la Défense Nationale
Ministère de la Défense Nationale
Bujumbura, Burundi
Fax : + 257 21 56 86

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Gouverneur de la province de Ngozi :

Monsieur le Gouverneur Félix Niragira
Gouverneur de la Province de Ngozi
Bureau de la province de Ngozi
Ngozi, Burundi
Fax : + 257 30 23 40

Formule d'appel : Monsieur le Gouverneur,

COPIES aux représentants diplomatiques du Burundi dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 9 JANVIER 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*